



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Destination Parc national des Cévennes



**Le circaète
Jean-le-Blanc**

L'aigle mangeur
de serpents

L'actu en images



© Gaëll Korczewski

Comment se portent les populations de chauves-souris ?

Cette année encore, les agents du Parc national ont participé au suivi national des gîtes d'hibernation des chauves-souris de France, dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de ces espèces. Pour l'heure, les gîtes suivis semblent accueillir de façon stable les différentes colonies hivernantes connues. A ce jour, on dénombre dans le Parc 28 espèces de chauves-souris et près de 380 sites les abritant au moins une partie de l'année.

Deux nouveaux gypaètes dans le ciel des Grands Causses

Deux jeunes gypaètes barbus, Larzac et Cazals, ont été lâchés le 18 mai en Aveyron. C'est le quatrième lâcher depuis le démarrage en 2012 du programme de réintroduction porté par la LPO Grands Causses, le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses. Un point d'accueil et d'observation des oiseaux est ouvert au public jusqu'au 28 juillet à Cantobre (commune de Nant), de 15h à 19h, tous les jours sauf le samedi.



© Bruno Berthemy

Un rallye nature en vallée Française

En liaison avec les animateurs des sites Natura 2000 des gardons de Saint-Jean et de Mialet, le Parc national a expérimenté le 21 mai une démarche éducative de type "rallye nature" avec 80 élèves des collèges de St-Jean-du-Gard et St-Etienne-Vallée-Française. Le centre de formation du Merlet avait missionné 10 stagiaires, futurs éducateurs à l'environnement, pour concevoir et animer des ateliers de découverte des spécificités et des enjeux de préservation du territoire cévenol.



© Régine Leducq

1965 2015



Depuis 50 ans, Calberte revit

Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation des propriétaires du château de Calberte pour les 50 ans de la restauration de l'édifice. Ce fut l'occasion de rendre un vibrant hommage à la famille Darnas pour la sauvegarde et la transmission du patrimoine cévenol. Une exposition réalisée par le Parc national et Isabelle Darnas illustre cette aventure unique et raconte les fouilles archéologiques qui se sont déroulées sur le site castral. Le château est ouvert sur la période estivale.

Édito

Les membres du conseil d'administration du Parc national des Cévennes m'ont fait l'honneur, le 29 mai, de m'élire à la présidence de cette prestigieuse assemblée. Je les en remercie.

Roland Canayer, président de la communauté des communes du Pays Viganais et maire de Molières Cavailiac, et Jean-Pierre Allier, président de la communauté des communes des Cévennes au mont Lozère et maire de Fraissinet-de-Lozère, ont souhaité s'engager à mes côtés en tant que premier et deuxième vice-présidents. J'en suis également très heureux.

Nous savons tous trois que la tâche qui nous attend est importante et nous sommes animés de la même envie de nous impliquer au service du Parc national des Cévennes et de ses habitants.

Dans l'exercice de mes divers mandats d'élu, comme maire de St-Julien-d'Arpaon et premier vice-président de la communauté des communes Florac – Sud Lozère, j'ai toujours cherché à partager avec mes collaborateurs et les citoyens ma profonde conviction que la présence d'un parc national sur notre territoire est un formidable atout. Nous vivons dans un environnement exceptionnel, reconnu au niveau national et international. Le Parc national est un remarquable outil de protection contre la banalisation de nos richesses naturelles et culturelles. Il doit aussi être perçu comme un partenaire privilégié du territoire pour son développement économique et social harmonieux.

C'est tout le sens de la charte du Parc national, de ce projet collectif auquel je souhaite que les communes qui ne l'ont pas encore fait adhèrent, dans un climat de confiance et de respect mutuel retrouvés avec l'établissement public du Parc.

Mon souhait premier est de réussir, avec l'ensemble de l'équipe, à rassembler le territoire autour des valeurs du Parc national des Cévennes et à concilier protection et développement local.

Henri Couderc

Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes



4. Actualités

8. Cœur de Parc

Un territoire fleuri

9. Dossier

Destination Parc national des Cévennes

11. Poster

Le circaète Jean-le-Blanc

17. Paroles de territoire

*Le Pélardon : un fromage, un territoire,
un savoir-faire traditionnel*

18. Initiative écocitoyenne

*A la rencontre des lauréats des Trophées 2014
du Parc national des Cévennes*

20. Découvrir

*Les nouveaux sentiers d'interprétation
de l'Aigoual*

22. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : juillet 2015. Magazine trimestriel.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr - Directrice de la publication : Laurence Dayet - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Duguépéroux, Frantz Hopkins, Jean-Pierre Malafosse, Viviane de Montaigne - Cartographe : Kisito Cendrier - Maquette : Olivier Prohin - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : Imprimerie Clément. Tirage : 32 500 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Olivier Prohin





Bûsard cendré

Des îlots de landes et de fourrés pour protéger les busards



Bûsard Saint-Martin

Les busards cendrés et St Martin sont menacés d'extinction. Le Parc national met en place de nouveaux contrats pour inciter les exploitants agricoles à créer des îlots de landes et de fourrés propices à leur reproduction.

En 2000, on estimait le nombre de couples de busards des deux espèces dans le Parc national à environ 75. En 2013, moins de 20 couples ont été recensés.

Ces busards sont les deux seules espèces de rapaces diurnes qui nichent au sol. Ils sont dépendants de deux habitats naturels. D'une part, il leur faut de vastes surfaces de landes ouvertes, entretenues par le pâturage et le brûlage dirigé. Ils peuvent y chasser en toute quiétude : un couple consomme 2 000 rats taupiers et autres campagnols en 5 mois ! D'autre part, ils ont absolument besoin, pour se reproduire, d'îlots de landes ou de fourrés d'épineux fermés, dans lesquels nul pâturage, brûlage ou girobroyage ne vient les perturber, pour être bien protégé de tout éventuel prédateur. Pour autant, si aucune activité pastorale ne s'y exerce, la lande évoluera inexorablement en forêt, ce qui ne conviendra plus aux busards à terme. Le maintien de ces habitats est donc à concevoir de façon

dynamique dans le temps et l'espace, en organisant une rotation de pâturage, brûlage, et phase de « repos ». La raréfaction de ces milieux naturels à l'échelle française et européenne pousse ces oiseaux à s'adapter à d'autres habitats et notamment à nicher dans les cultures et prairies de fauche. C'est le cas de 600 couples par an qui requièrent une intervention humaine pour la survie de leur nichée.

Devant la baisse drastique de la population de busards, l'établissement se mobilise en 2015 : sur le volet connaissance, reprise des suivis des couples nicheurs et information systématique des agriculteurs concernés ; sur le volet accompagnement, contractualisation avec les agriculteurs sous la forme de mesures agri-environnementales et climatiques ou d'autres contrats. L'objectif est qu'un réseau d'îlots de landes et de fourrés denses et non gérés, de 2 à 10 ha, soit créé à terme. Ce stade sans gestion est transitoire. En effet, au-delà de 3 périodes de 5 ans d'engagement

contractuel, la dynamique forestière s'enclencherait à nouveau. ●

Dans le cœur du Parc, pour protéger en urgence un nid dans une zone cultivée, un agriculteur peut demander au Parc ou à l'Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement (Alepe - SOS Busards Lozère) que soit posée une clôture délimitant un petit périmètre qui sera temporairement préservé jusqu'à l'envol des jeunes. **Pour toute intervention hors du cœur**, les exploitants peuvent faire appel à SOS Busards Lozère qui a engagé une campagne de sauvegarde de ces espèces.

Contacts :

SOS Busards Lozère : 06 48 17 73 27
Parc national des Cévennes : Franck Duguépéroux, chargé de mission
Milieux naturels : 04 66 49 53 40



Un parcours d'éducation au développement durable de la maternelle au lycée

Dès la rentrée prochaine, le Parc national offre aux établissements scolaires du territoire la possibilité de s'engager, de la maternelle au lycée, dans un parcours d'éducation à l'environnement et aux patrimoines pour un développement durable.

De nouvelles mesures sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD) dans les établissements scolaires ont été annoncées en février 2015 par les ministères du Développement durable et de l'Éducation nationale. Tous les élèves devront bénéficier d'une formation progressive dans ce domaine tout au long de leur cursus scolaire. Les sorties dans la nature seront favorisées en s'appuyant notamment sur les actions des parcs nationaux.

L'offre pédagogique renouvelée du Parc national des Cévennes, « J'apprends avec le Parc », traduit ces nouvelles orientations. Un parcours, au cours duquel les élèves deviennent des « ambassadeurs » du Parc, s'appuie sur la connaissance du territoire, de son histoire, de ses acteurs et sur l'expérience du Parc en matière de gestion durable.

Le Parc propose désormais aux enseignants de nouveaux types d'accompagnement :

- ▀ il les aide dans la mise en place de projets pédagogiques cohérents et progressifs s'appuyant sur les programmes scolaires ;
- ▀ il facilite les partenariats avec des acteurs locaux engagés dans le développement durable (REEL48, MNE30...) en les associant aux projets éducatifs ;
- ▀ il propose des sorties sur le terrain avec les élèves pour les amener à prendre conscience des richesses et des fragilités du patrimoine naturel, à savoir évaluer l'impact des activités humaines sur l'environnement et à connaître les modes de gestion durable encouragés par le Parc national. Les

interventions des agents du Parc ou de ses partenaires concernent aussi la connaissance et la valorisation des patrimoines culturels matériels et immatériels, supports de mémoire pour les générations futures.

La nouvelle offre du Parc s'appuie sur un document numérique destiné aux enseignants, à la fois outil et support pédagogique, pour les aider dans le montage de projets pluriannuels d'EDD. Il propose :

- ▀ une progression des notions environnementales à acquérir de la maternelle au lycée ;

- ▀ des documents ressources pour aider à la construction de séances d'EDD ;

- ▀ des sites et des lieux dans le Parc propices à la connaissance des missions du Parc.

Par ailleurs, il oriente les enseignants vers les personnes ressources du service éducatif du Parc ou de structures partenaires, pour le montage et la réalisation de leurs projets d'EDD.

A terme, un folio numérique pourrait permettre à chaque élève de visualiser son parcours « nature et culture ». ●

Contact : Régine Leducq
Service éducatif du Parc national des Cévennes - 04 66 49 53 13

Les élèves de Lanuéjols (48) et de St Martin de Boubaux se sont retrouvés au printemps à Cassagnas pour découvrir le patrimoine de la rivière et des bords de chemins, aboutissement d'une correspondance, tout au long de l'année scolaire, sur l'environnement proche de leurs deux écoles.



© Olivier Prohin





Le cynips provoque la formation de galles sur les châtaigniers.

© Siméon Lefebvre

La lutte biologique consiste à lâcher des *Torymus* sur les arbres infestés.

© Siméon Lefebvre

Le Parc soutient la lutte biologique contre le cynips

Depuis 2007, la châtaigneraie française est mise en péril par l'arrivée d'un ravageur, le cynips. La châtaigneraie cévenole est touchée. Les acteurs de la filière castanêicole se mobilisent pour mettre en place une lutte biologique.

Le cynips (*Dryocosmus kuriphilus*) est un hyménoptère* qui provoque la formation de galles** sur tous les organes verts (feuilles, rameaux, bourgeons, fleurs) du châtaignier. Dès la fin avril, on voit apparaître dans les paysages cévenols des arbres aux feuilles déformées, fragilisés par une photosynthèse moins efficace.

Les dégâts provoqués par le cynips peuvent entraîner une perte allant jusqu'à 80 % de la récolte et une forte baisse de la production de miel de châtaignier.

Heureusement, une lutte biologique existe : elle consiste à lâcher sur les châtaigniers infestés des *Torymus*, prédateurs du cynips. En Languedoc-Roussillon, cette lutte est menée par la Chambre régionale d'agriculture (Cra) et la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (Fredon), qui se charge notamment de l'élevage des *Torymus*.

Sur le terrain, les techniciens de la Cra repèrent les zones contaminées,

déterminent les dates de lâcher et évaluent la progression du cynips et du *Torymus*. Ils organisent des formations pour les castanêiculteurs afin qu'ils effectuent eux-mêmes les lâchers.

Le Parc national soutient cette lutte biologique avec, en 2015, une aide de 10 000 € pour permettre les lâchers de *Torymus* et assurer un maillage cohérent de ces opérations sur le territoire.

Plusieurs lâchers ont eu lieu en avril dans le Parc et les autres zones castanêicoles de la région. De manière générale, les *Torymus* s'implantent bien et l'on observe même des zones infestées dans lesquelles l'auxiliaire s'est installé spontanément. Cela laisse espérer des résultats positifs pour cette lutte biologique. ●

* Les hyménoptères constituent après les coléoptères l'ordre d'insectes le plus diversifié avec plus de 230 000 espèces décrites parmi lesquelles abeilles, guêpes, fourmis...

** Une galle est une protubérance développée par la plante en réponse à la présence d'un parasite.

Contacts :

Chambre régionale d'agriculture Languedoc-Roussillon - Jean-Michel Thévier - 06 74 45 02 05
jean-michel.thevier@languedocroussillon.chambagri.fr

Fredon Languedoc-Roussillon - Nicolas André - 04 67 75 64 48

Si vous observez des galles de cynips dans une châtaigneraie qui n'était pas infestée jusque-là, contactez sans tarder la Cra ou la Fredon. Cela permettra d'enregistrer précisément tous les lieux contaminés par le cynips et de bien organiser la lutte pour que le maillage des lâchers de *Torymus* soit efficace. Vous bénéficierez également de tous les avantages d'un réseau (formations...) Il est possible que vous soyez démarchés par d'autres organismes qui fournissent du *Torymus*. Attention ! Les lots vendus ne sont pas contrôlés et le risque d'introduire d'autres insectes nuisibles est réel. Enfin, inutile de lâcher des *Torymus* en prévention : ils se nourrissent de larves de cynips et ne peuvent donc survivre sans cynips !



Un cadre partenarial pour la refonte du schéma de randonnée dans le Parc

La convention signée début 2015 par le Parc national, les conseils départementaux de la Lozère et du Gard, le comité départemental du tourisme de la Lozère et l'agence départementale et de réservation touristique du Gard pose le cadre d'un partenariat pour l'organisation des activités de pleine nature, principalement la randonnée, sur le territoire du Parc.

Cet accord vise à structurer une offre de découverte des patrimoines naturel et culturel via un réseau de sites et d'itinéraires, à définir les modalités de travail avec les intercommunalités qui sont en charge de la mise en place, de l'entretien et de la promotion de cette offre, à enrichir le réseau d'interprétation existant et à développer des outils de promotion performants, numériques notamment.

En 2013, la charte du Parc national confirmait que la randonnée non motorisée sous toutes ses formes est le mode privilégié de découverte du territoire. En adhérant au projet, les partenaires s'engageaient à favoriser un tourisme de découverte de qualité et cohérent sur le territoire. A la même période, visiteurs et professionnels du tourisme partageaient un même constat : les sentiers de randonnée du

territoire étaient vieillissants, trop nombreux, pas toujours bien entretenus et d'un intérêt paysager ou naturaliste parfois discutable.

Le Parc national et ses partenaires ont donc décidé de restructurer le réseau des quelque 300 sentiers de promenade-randonnée (PR) aujourd'hui promus par les 20 topoguides de la collection « Autour du Parc ». Le travail d'élaboration de ce nouveau schéma de randonnée s'étalera sur 3 ans. Chaque itinéraire sera évalué en fonction d'une grille élaborée conjointement par le Parc et les conseils départementaux. La qualité et la performance de la gestion (entretien, promotion...) de l'itinéraire seront primordiales.

Le système d'interprétation du Parc - sentiers, sites et musées - est également concerné par ce projet de

restructuration. S'il possède une finalité éducative, il s'inscrit aussi dans l'offre touristique du Parc. Une grille d'analyse co-construite intégrant des critères techniques, scientifiques et touristiques permettra d'évaluer tout nouveau projet de sentier ou de site.

Cette offre de randonnée et de découverte aura une place importante dans la stratégie touristique du Parc et de ses partenaires. Ceux-ci harmoniseront leurs dispositifs de promotion pour la rendre lisible et répondre aux attentes du public. Côté Parc, la promotion numérique de ces itinéraires – et globalement de toute l'offre de découverte du Parc - se fera par la nouvelle plateforme de découverte, « Destination Parc national des Cévennes ». ●

La randonnée pédestre est l'un des modes de découverte privilégiés du Parc national des Cévennes.



Prairie de fauche à scorzonère pourpre près de Barre-des-Cévennes.

© Franitz Hopkins

Un territoire fleuri

Une grande richesse floristique suivie et étudiée de près par les équipes du Parc national pour mieux la faire connaître et la protéger.

La flore regroupe les mondes des lichens, des mousses et des plantes « vasculaires » telles que fougères, conifères et plantes à fleurs. Le catalogue floristique du Parc national de 1996 recensait plus de 2 300 espèces et sous-espèces de plantes vasculaires, parmi lesquelles 332 n'avaient pas été revues depuis au moins 1970 (voire depuis 1830) et 1 100 se trouvaient en cœur.

Les inventaires réalisés depuis par les agents du Parc en partenariat avec le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles et le réseau des botanistes locaux ont permis de dresser un nouveau bilan : le cœur compterait 1 375 espèces et l'ensemble du territoire 2 214 espèces (2 600 en comptabilisant les sous-espèces). En l'état actuel des connaissances, les secteurs Causses-Gorges et Aigoual compteraient respectivement 1 560 et 1 520 espèces et sous-espèces, les Hautes Cévennes siliceuses 1 500 et le massif du mont Lozère et du Bougès (actuellement moins étudié) 1 240.

Quelques espèces connues illustrent les spécificités de chacune de ces zones biogéographiques : adonis du

printemps sur le causse Méjean, pulsatille du printemps sur le mont Lozère, lys de Saint-Bruno sur l'Aigoual. D'autres espèces découvertes récemment peuvent également être citées : ophrys de l'Aveyron, malaxis des marais, pensée de Bubani, trichomanes remarquables... Le choix des plantes à étudier est donc défini par zone. Il se base sur une analyse de la responsabilité du Parc en matière de conservation de telle ou telle espèce. Ainsi, la scorzonère pourpre, plante relictuelle d'une formation steppique post-glaciaire, fait l'objet de recherches prioritaires sur les Causses qui accueillent la majorité de ses effectifs nationaux. La saxifrage à feuille ronde est recherchée sur l'Aigoual, la vesce orobe sur le mont Lozère.

Cent quarante stations abritant la scorzonère ont été localisées depuis 1994. Ce travail a permis de mieux connaître la distribution de l'espèce sur le territoire. Si la plante n'est pas très rare dans le cœur, cela tient à l'étendue actuelle des pelouses sèches et des prairies peu fertilisées

favorables à l'espèce. Le labour de ces pelouses et prairies constitue aujourd'hui l'une des menaces principales pour cette plante.

Entre 1996 et 2014, le Parc a étudié plus particulièrement 80 plantes : plantes protégées, plantes hôtes d'espèces protégées, plantes endémiques et/ou rares au niveau régional. Les résultats sont utilisés pour accompagner l'évolution des pratiques et permettre une gestion adaptée du patrimoine naturel.

En savoir plus :

Flore du Parc national des Cévennes - Coédition Rouergue - Parc national des Cévennes



Vesce orobe, plante rare des prairies et listères forestières du mont Lozère.

© Franitz Hopkins



Destination Parc national des Cévennes En Cévennes, vivez l'esprit Parc national !

Depuis sa création en 1970, l'établissement public du Parc national a soutenu le développement d'un tourisme durable sur le territoire. Aujourd'hui, il construit et promeut, avec les professionnels du secteur, une destination touristique Parc national des Cévennes fondée sur les valeurs de l'écotourisme. La marque « Esprit parc national » valorise des outils et des services proposés par des acteurs qui partagent les valeurs des parcs nationaux. C'est un nouvel outil au service de la destination Parc.

Un soutien jamais démenti aux acteurs du tourisme durable

Dès la fin du 19^e siècle, avec le Club cévenol, les Cévennes ont voulu croire à un tourisme basé sur la découverte des patrimoines, permettant d'aller à la rencontre des habitants tout en générant des retombées économiques. Une vision bien proche de l'écotourisme d'aujourd'hui.

Vers la fin des années 1960, après une période douloureuse d'exode rural, de nouvelles populations arrivent en Cévennes. En 1970, le Parc national est créé. Des hameaux sont reconstruits, des gîtes aménagés et démarre alors un accueil touristique qui se structure d'année en année. Des politiques publiques conduites notamment par le Parc national permettent de restaurer du bâti agricole traditionnel pour

en faire des gîtes de séjour. Le tourisme de nature se développe, à l'initiative de Cévenols mais aussi de nouveaux arrivants qui quittent la ville pour changer de vie, et qui créent des structures d'hébergement ou d'activités de pleine nature. Parmi eux, environ 20 % sont d'origine étrangère, essentiellement d'Europe du nord, et participent à la diffusion de bonnes pratiques écoresponsables.

Dès 1993, le Parc national accompagne le lancement des gîtes Panda avec le WWF et Gîtes de France. Le territoire compte jusqu'à 30 gîtes Panda, dont certains élus parmi les plus beaux de France.

Puis, le Parc participe à la rédaction de la Charte européenne du tourisme durable (CETD) qu'il met en œuvre dès 2002 sur le territoire. Il conduit alors des actions phares : structura-

tion d'une offre de sentiers de promenade randonnée (PR), création du Festival Nature, mise en place des écomusées...

Il fédère également un réseau de professionnels du tourisme locaux, dynamiques et innovants, au sein de l'association Cévennes Ecotourisme et les conduit jusqu'à la certification. Des formations, des outils, des actions de promotion sont proposés gratuitement à ces professionnels

« recommandés » par le Parc pour leur engagement éco-responsable. Ils sont à ce jour 75 professionnels agréés.

La CETD s'applique aujourd'hui aux agences de voyage avec lesquelles le Parc national travaille désormais à la mise sur le marché de séjours 100 % éco-touristiques sur le territoire. Chamina, Cévennes Evasion se sont engagés dans la Charte européenne du tourisme durable. ●

Une identité, des valeurs et une offre touristique spécifique

La charte du Parc national affirme la volonté du territoire de construire une destination Parc national des Cévennes fondée sur l'écotourisme.

En partenariat avec de nombreux acteurs touristiques, le Parc a donc travaillé à l'élaboration de l'identité d'une « destination Parc national des Cévennes ». Les travaux ont conduit à identifier les trois grandes caractéristiques de cette destination.

Pour les aider dans leur pratique quotidienne, un « Guide pratique pour promouvoir la destination » a été conçu et fourni aux professionnels des offices de tourisme en particulier. L'usage de certains arguments, messages et mots y est préconisé. Des actions pour conforter l'offre touristique et promouvoir le territoire y sont proposées.

La destination Parc national des Cévennes est avant tout une destination de nature, **une nature généreuse et préservée par l'homme**. Elle est remarquable pour ses paysages à couper le

souffle, pour la pureté du ciel, de l'eau, de l'air, pour la richesse de la faune, de la flore et des milieux naturels, pour l'abondance des sources et des rivières, pour les grands espaces ouverts et forestiers façonnés par l'homme depuis des millénaires. C'est un privilège que de passer ses vacances dans ce joyau de nature, qui est rare – la France ne compte que dix parcs nationaux – et a été distingué à deux reprises par l'Unesco.

Le patrimoine naturel, culturel et paysager bénéficie d'une protection dont l'établissement public du Parc est le garant. La réglementation qui s'applique dans le « cœur » est au service de cette protection et elle fait appel au bon sens de chacun. En la respectant, les habitants comme les visiteurs contribuent eux-mêmes à la préservation d'un environnement de qualité.

Choisir la destination Parc national des Cévennes, c'est aussi faire le **choix d'expériences à vivre** : le privilège de passer un séjour unique, le luxe de se ressourcer à un autre rythme, le

plaisir de rencontrer des femmes et des hommes qui aiment partager leur culture, la chance de s'imprégner de « l'esprit des lieux » au cœur d'une architecture authentique et d'un riche patrimoine culturel. Le visiteur découvre des personnes de caractère, passionnées par leur terre, leur histoire, leur métier, et engagées dans des pratiques écoresponsables : agriculture biologique, hébergement durable, accompagnement dans la découverte des patrimoines, artisanat traditionnel...

Quelle qu'en soit la forme, le ressourcement est garanti : que l'on soit seul ou en groupe, que l'on pratique une activité sportive, naturaliste, que l'on choisisse la contemplation et le repos, ou encore que l'on décide de visiter les fermes et les caves pour déguster des produits locaux... Les traces de l'histoire et les éléments de patrimoine bâti sont nombreux. ●

[...] Suite du dossier p 15



Le circaète Jean-le-Blanc

L'aigle mangeur de serpents



© Jean-Pierre Malafosse



Ma carte d'identité

Circaète Jean-le-Blanc
(*Circaetus gallicus*).

Envergure : 160 à 180 cm.

Poids : 1 500 à 2 100 g.

Rapace migrateur transsaharien,
estivant et nicheur en France.

Strictement protégé.

2 400 à 2 900 couples en France
et 180 à 220 couples dans le Parc national
(chiffres 2000).

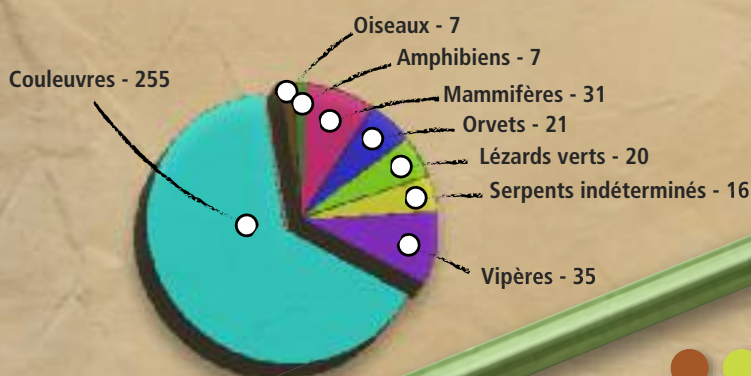
Mon cycle de vie

Après avoir passé l'hiver bien au chaud en Afrique noire (zone sahélienne), je reviens en France au début du mois de mars. Je retrouve sans délai mon site de reproduction de l'année dernière et aménage avec ma/mon partenaire notre aire, dans un arbre abrité du vent. Pendant plus de cinq mois, d'avril à septembre, nous allons couvrir notre unique œuf puis élever notre poussin. En octobre ou parfois plus tôt, je repartirai pour l'Afrique lorsque mes proies favorites, les reptiles, s'endormiront et disparaîtront pour l'hiver.

Mon régime alimentaire

Je fais partie des espèces animales dont le régime alimentaire est spécialisé. Je consomme en effet environ 90 % de reptiles. Je capture essentiellement de grosses couleuvres mais les vipères ne me font pas peur et je m'en régale aussi. Ce n'est que de manière exceptionnelle qu'il m'arrive d'attraper des oiseaux ou des lapereaux.

Le régime alimentaire annuel du circaète



Le monde vivant et moi



© Jean-Pierre Malafosse





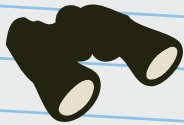
Parc national
des Cévennes





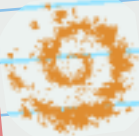
Le circaète Jean-le-Blanc niche dans les forêts de l'Aigoual.

© Nicolas Bertrand



► Où m'observer ?

Je niche dans tous les secteurs boisés du Parc, mais c'est lorsque je chasse au-dessus des landes et des prairies naturelles bien exposées au sud que je suis le plus facilement visible. Lorsque je cherche mes proies, mon vol stationnaire (« en Saint Esprit ») est très reconnaissable ainsi que la blancheur de mes ailes et de mon ventre. Les meilleures périodes pour m'observer dans le Parc national sont mars-avril et juillet-septembre.



► Quelles mesures pour me protéger ?

Comme toutes les espèces animales, j'ai besoin d'une nourriture abondante et d'un lieu tranquille pour élever mon jeune. Les milieux riches en reptiles seront garantis par un pâturage extensif, un emploi nul ou très modéré des pesticides et parfois par l'usage raisonnable du brûlage des zones trop fermées. Pour ma tranquillité, les forestiers protègent souvent un périmètre autour de mon nid, en n'effectuant dans cette zone des travaux et des coupes qu'avant ou après ma nidification. Il en va de même pour la création de pistes ou de sentiers qui peuvent entraîner des dérangements dans les milieux sauvages que j'affectionne.

► Anecdote

Les serpents n'ont qu'à bien se tenir... Nous sommes de redoutables prédateurs. Notre poussin mange de 1 à 3 serpents par jour (parfois 5 !). Notre famille consomme en 6 mois près de 800 proies dont environ 600 couleuvres. Les 250 couples vivant dans le secteur des Cévennes captureraient donc 150 000 couleuvres chaque année !



► Le suivi de l'espèce par le groupe national Circaète

Une étude menée depuis plus de 20 ans dans les Cévennes a permis de mieux connaître la biologie et les habitudes du circaète. Grâce à un suivi annuel de sa reproduction, à l'étude de son habitat et de son régime alimentaire, l'espèce est aujourd'hui protégée durant toute la période de reproduction. Par ailleurs, le baguage des jeunes aide à savoir ce que font les oiseaux durant leurs premières années d'existence et à les suivre lorsqu'ils sont installés en couple. Reviennent-ils nicher dans les Cévennes ? À quel âge ? Sont-ils fidèles à leur partenaire et à leur site de nidification ? Combien d'années vivent-ils ? Autant de questions qui commencent à peine à trouver des réponses. Pour en savoir plus, retrouvez les informations du groupe national Circaète sur rapaces@lpo.fr



Un ressourcement garanti

Pour ceux qui recherchent la tranquillité, l'isolement, la nature, l'absence de pollution, qui souhaitent séjourner dans une chambre d'hôtes de charme, se faire plaisir autour d'une table d'hôtes où sont servis des produits frais du jardin et de petits producteurs locaux, et profiter de prestations « bien être » - hammam, modelages corporels -, le Mas du Coupétadou, au pied du mont Lozère, est un lieu rêvé !

Hébergements marqués



© Le Coupétadou

Un accueil Parc national

Trois Maisons du Parc et 30 relais d'information accueillent les visiteurs tout au long de l'année partout sur le territoire. Les personnels de ces lieux d'accueil bénéficient de formations et d'outils délivrés par le Parc et sont à même d'informer le visiteur sur la faune et la flore, l'offre de randonnée, les activités de pleine nature, la réglementation spécifique du cœur, les hébergements recommandés par le Parc. Ces structures proposent également de la documentation gratuite, des ouvrages à la vente, des films à visionner sur place, des expositions...



© Cévennes évasion

Ceux pour qui vacances rime avec activité physique, sensations fortes et nouvelles expériences trouveront leur bonheur auprès de Cévennes Evasion, qui propose un large éventail d'activités nature, à pratiquer seul ou avec un moniteur : randonnée, VTT, spéléo, escalade, canoë-kayak ou encore via ferrata. Surplombant Florac, dans les falaises du Rochefort, la via ferrata de Florac est particulièrement aérienne...

Sortie marquée



© Olivier Prohin

Venir séjourner dans le Parc, c'est bénéficier d'un **accueil Parc national**. Avant même son arrivée et pour préparer son séjour, le visiteur pourra d'ici à la fin 2015 trouver sur la nouvelle plateforme web de découverte « **Destination Parc national des Cévennes** » toute l'offre touristique du territoire : hébergements recommandés, sentiers de randonnée, sites à visiter, programme d'animations gratuites seront géolocalisés et facilement repérables sur une carte inter-

active. La plateforme sera accessible depuis le site internet www.cevennes-parcnational.fr et directement depuis un moteur de recherche.

Une fois sur place, le visiteur est accueilli dans les trois Maisons du Parc et dans le réseau des relais d'information du Parc répartis sur tout le territoire. Il reçoit des conseils personnalisés pour sa découverte du Parc. Il peut pratiquer de nom-

breuses activités de pleine nature - randonnée(s), canoë, escalade, pêche... - et culturelle - visites, spectacles, ateliers... - guidé par un expert s'il le souhaite. Le Parc national l'invite, dans le cadre du Festival Nature, à des sorties et animations gratuites. Il recommande des prestataires touristiques - hébergeurs, accompagnateurs nature, gérants de sites de visite - engagés dans le tourisme durable et dont les produits et services sont marqués



Le Festival Nature

Le Festival Nature bat son plein de mai à octobre. Randonnées, ateliers, visites, conférences, fêtes et expositions sont offerts par le Parc national aux visiteurs et aux habitants, aux grands et aux petits, partout sur le territoire du Parc pour les accompagner dans leur découverte des

patrimoines naturel et culturel. Cette année, les « Cévennes en lumière » sont à l'honneur et se déclinent de multiples façons : observation de menhirs au clair de lune, construction d'un four solaire, course d'orientation de nuit, découverte de la faune nocturne...



© Jean-François Noblet

La marque



La marque « Esprit parc national » est créée. Elle a vocation à renforcer les liens des parcs nationaux avec les acteurs économiques de leurs territoires

Elle peut être exploitée par ceux qui respectent les règlements d'usage collectifs prévus pour chaque catégorie de produits et de services visés, et qui souhaitent valoriser leur offre en l'associant à l'image des parcs nationaux. Elle aura des retombées commerciales positives pour les socioprofessionnels



Héléne Hible

© C. Dubois

A ce jour, le Parc national compte 8 hébergements marqués. Parmi eux, le gîte des jardins du Veyrassi, à Saint-Hilaire-de-Lavit, se niche au cœur de la châtaigneraie cévenole. Héléne, propriétaire des lieux, est engagée dans l'écotourisme au côté du Parc depuis plusieurs années. Elle n'imagine pas recevoir des hôtes sans nouer des liens et pouvoir

qui partagent les valeurs des parcs nationaux et souhaitent l'afficher en adhérant à la marque.

La promesse de la marque « Esprit parc national » est de mettre en valeur des produits et services imaginés et créés par des hommes et des femmes qui s'engagent dans la préservation et la promotion des territoires d'exception des parcs nationaux.

Dans le Parc national des Cévennes, les hébergements, les sorties de découverte des patrimoines, le miel et autres produits de la ruche et la viande peu-

partager avec eux sa passion et son respect pour l'environnement préservé exceptionnel dans lequel elle a la chance de vivre, pour l'histoire et la culture du territoire, pour la vie authentique des « gens d'ici ». Elle sensibilise ses visiteurs à l'action menée par le Parc national pour préserver la faune, la flore et aussi l'homme, à qui il garantit la possibilité de vivre sur ce territoire aujourd'hui et demain, en l'encourageant à aller vers l'agriculture biologique, en l'incitant à adopter des pratiques écocitoyennes et un mode de vie durable.

vent d'ores et déjà être marqués. D'autres produits et services pourront prochainement bénéficier de la marque. Pour prendre connaissance des règlements d'usage existants et des modalités d'adhésion à la marque, les professionnels sont invités à se rendre sur le site www.espritparcnational.com. Ils y retrouveront également les produits et les services marqués de tous les parcs nationaux.



La terrasse du gîte des jardins du Veyrassi

© H. Hible



Observation des cerfs lors d'une sortie « brame du cerf » proposée par Sentiers Vagabonds

© Sentiers Vagabonds

Partir en petit groupe, en début de soirée, pour une marche en forêt, s'imprégner des sons, des images et des odeurs de ces lieux, pique-niquer à la nuit tombée, se nicher en silence dans un endroit stratégique pour écouter le brame du cerf et - peut-être ! - observer le grand cervidé... Cette randonnée accompagnée proposée par Sentiers Vagabonds est l'une des sorties de découverte des patrimoines marquées



Cerf élaphe

© J.P. Malafosse





Hélène Calvet-Brédoire

Hélène Calvet-Brédoire élève un troupeau de 70 chèvres alpines à Bréau-et-Salagosse (Gard) et produit des Pélardons qu'elle vend en direct sur les marchés. Elle est aussi la présidente du Syndicat des producteurs de Pélardon.

Le Pélardon : un fromage, un territoire, un savoir- faire traditionnel

Le Syndicat des producteurs de Pélardon en quelques chiffres

- 1990 : création du syndicat
- 2001 : obtention de l'Appellation d'origine protégée (AOP)
- 81 opérateurs adhérents dont :
 - 20 producteurs laitiers (fournissant deux entreprises de collecte et de transformation)
 - 60 producteurs fermiers
 - 1 affineur
- Environ 3, 5 millions de pélardons vendus en 2014 (210 tonnes)

DSEV : L'AOP fête ses 15 ans en 2015. Comment se porte ce petit fromage ?

HCB : Il se porte très bien et ses producteurs en sont fiers ! Grâce à son AOP, obtenue après une dizaine d'années de travail et de persévérance de l'équipe du syndicat créé spécifiquement pour porter le projet, il est aujourd'hui protégé de toute imitation. Et c'était bien l'objectif de notre démarche : défendre notre produit, notre territoire et nos savoir-faire transmis de génération en génération.

DSEV : En quoi consiste la typicité du Pélardon ?

HCB : Le Pélardon est un fromage de chèvres au lait cru, 100% naturel,

Hélène fabrique chaque jour des fromages dans son atelier, du caillage jusqu'à l'affinage, avec le lait du jour et celui de la veille au soir.



© O. Prohin

dont le goût repose sur l'alimentation du troupeau. Au fil des saisons, les chèvres dégustent genêts, bruyères, châtaignes, glands, feuilles de chêne... C'est pour cela que le cahier des charges de l'AOP accorde une place importante aux critères d'élevage, comme la variété des parcours et le pâturage obligatoire des chèvres au moins 210 jours par an, si l'exploitation se trouve à moins de 800 m d'altitude. L'AOP impose aussi des conditions strictes de fabrication : utilisation du lait des traites du jour, aucun traitement thermique du lait, usage de ferments naturels propres à chaque exploitation, moulage à la louche, démoulage à la main, salage manuel et affinage de 11 jours minimum.

DSEV : Une AOP Pélardon bio pourrait-elle voir le jour ?

HCB : Aujourd'hui, ce n'est pas envisagé. Certains adhérents font du bio, l'affichent, mais pour nous tous l'AOP est plus identitaire et nous y sommes sans doute plus attachés. Toutefois, je serais moi-même candidate à une conversion en bio s'il était plus facile de s'approvisionner en fourrage bio. A ce jour, la zone AOP produit très peu de fourrage, ce qui nous amène à en acheter à l'extérieur. Aussi, à titre personnel et en tant que présidente du syndicat, je suis très intéressée par la démarche initiée par le Parc national et ses partenaires pour structurer une filière de fourrage bio sur le territoire du Parc. Je suis inscrite dans le dispositif expérimental qui porte en 2015 sur la production et l'achat de paille bio. J'espère que l'expérience s'étendra en 2016 aux foins de graminées et de légumineuses. Les terres et les acteurs de la zone AOP seraient ainsi encore plus valorisés. ●

Contact :

Hélène Calvet-Brédoire
Le Pré du Serre
30120 BREAU ET SALAGOSSE
pelardon-aoc@lr-elevage.com

A la rencontre des lauréats des Trophées 2014 du Parc national des Cévennes

Les collégiens de Génolhac (re)découvrent la biodiversité qui les entoure

**TROPHÉES
2014
J'AGIS POUR LA
BIODIVERSITÉ !**



Quatre magnifiques hôtels à insectes, disposés dans la cour, ont été fabriqués par les jeunes, à partir de maquettes trouvées sur internet et avec divers éléments et matériaux collectés çà et là. L'objectif est d'attirer prioritairement des insectes pollinisateurs, de les observer et de bien comprendre l'importance de leur action sur la qualité de l'environnement.

Pour protéger et mieux connaître les oiseaux, des nichoirs de tailles différentes – pour les passereaux, les rapaces, les chouettes... - et une grande mangeoire ont été assemblés et installés dans les arbres aux endroits jugés les mieux adaptés. Les enfants ont élaboré une fiche pour chaque espèce et des fiches de suivi de l'occupation des nichoirs. Aujourd'hui, il semble que les oiseaux sont plus nombreux dans le collège, à moins

tout simplement qu'on ne leur prête davantage attention...

Le jardin d'agrément est prêt : il a vocation à séduire papillons et insectes. Conseillés par un pépiniériste local, les collégiens ont choisi et semé toutes sortes de fleurs et de plantes mellifères qui embelliront très vite la cour de l'établissement.

Reste à faire partager toutes ces découvertes : les collégiens doivent présenter sous peu leurs travaux aux enfants de l'école primaire de Génolhac, et aux jeunes d'autres collèges dans le cadre des Journées départementales d'éducation à l'environnement.

Contact :

Fabrice Fabrigoule et Jean Pastor, enseignants au collège La Régordane (Génolhac)
04 66 61 11 25

Comme tous les mardis matin depuis plusieurs mois, les élèves de la classe de 5e du collège La Régordane de Génolhac se retrouvent avec leurs professeurs d'Histoire-Géographie et d'Education physique et sportive, Fabrice Fabrigoule et Jean Pastor, pour deux heures consacrées au projet Biodiversité. Ce projet comporte trois volets : la découverte et l'observation de la biodiversité locale ; la contribution à la préservation de cette biodiversité dans le collège ; la sensibilisation à la préservation de cette biodiversité auprès de divers publics. Un bon nombre des actions prévues ont été réalisées et les résultats sont bien visibles !



Une serre et des boutures pour sauvegarder et diffuser les mûriers cévenols



L'association Mercoire, située dans le hameau du même nom, sur la commune de Peyremale, œuvre depuis de nombreuses années à la préservation d'un verger conservatoire de mûriers, composé d'une centaine d'espèces, dont toutes celles cultivées en Cévennes aux 18^e et 19^e siècles. Pour pérenniser ce patrimoine exceptionnel, les habitants du hameau et membres de l'association ont décidé de créer une pépinière associative et de développer ainsi la propagation des vergers par bouturage. Pour mener à bien le projet, il leur fallait notamment acquérir une serre tunnel avec un dispositif de brumisation d'eau

reposant sur la récupération de l'eau de pluie. C'est chose faite ! Bientôt, des boutures des deux espèces patrimoniales de mûrier, le blanc et le noir, pourront être vendues et ainsi embellir de nombreux jardins. A terme, si les revenus générés par ces ventes le permettent, un emploi dédié à l'entretien des parcelles en terrasses et de la plantation sera créé.

Contact :

Anya Cockle, présidente
de l'association Mercoire
04 66 25 14 73

Un jardin de la biodiversité au pied de l'abbaye de Cendras



Dans la perspective de la création d'un Centre d'interprétation du territoire (CIT), la commune de Cendras a entrepris d'aménager les abords de l'abbaye et du monastère et de transformer l'ancien « jardin de curé » en un « jardin de la biodiversité » composé de diverses espèces de plantes sauvages et cultivées. Ce bel ensemble historique sera à terme intégré au CIT.

Il a fallu tout d'abord remettre en état les terrasses du jardin. Dans le cadre d'un chantier-école ouvert à tous, les Artisans bâtisseurs en pierre sèche et leurs stagiaires ont remonté les murets. Ensuite, les acteurs associatifs et éducatifs engagés avec les écoles de la vallée du Galeizon dans un « écoprojet » ont vu dans l'aménagement de cet espace une source d'activités pour les écoliers de l'atelier des « écoproduc-

teurs ». Guidés par des animatrices des associations Les Jardins du Galeizon et Hélianthème, et du centre social de la commune, les enfants viennent régulièrement jardiner depuis le début du printemps. Ils découvrent la grande diversité des plantes alimentaires, aromatiques, médicinales, tinctoriales, ou encore ornementales... Le choix a été fait d'espèces peu gourmandes en eau, même si bien sûr un système d'irrigation est prévu : cuve pour récupérer l'eau de pluie, pompe et goutte à goutte. Le jardin est entretenu « au naturel », avec paillage et sans pesticides. Depuis peu, il abrite aussi un bel hôtel à insectes et des nichoirs pour les oiseaux. Au-delà de cette première année de préparation et de création du jardin, ce lieu a vocation à accueillir des personnes de tout âge et des activités multiples autour du thème du jardin. ●

Contact :

Yannick Louche,
maire de Cendras
04 66 30 40 72



Les nouveaux sentiers d'interprétation de l'Aigoual



© Michel Monnot



Cinq sentiers d'interprétation s'offrent à la découverte du public cet été sur le massif de l'Aigoual. Créés dans le cadre du « pôle nature 4 saisons », ces parcours conduisent les visiteurs à la rencontre de la majestueuse forêt de l'Aigoual.

Avec le pôle nature 4 saisons, la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires et ses partenaires, parmi lesquels le Parc national des Cévennes, ont voulu renouveler l'offre d'activités de pleine nature sur le massif et ce tout au long de l'année (lire « Paroles de territoire », DSEV n° 37, juillet 2014). Outre le ski de randonnée ou la raquette à la station de Prat Peyrot pendant la saison hivernale, le public pourra pratiquer plus largement la randonnée à pied ou à cheval, le VTT ou le cyclotourisme, participer à des courses d'orientation, des trails ou encore du geocaching...

Le territoire concerné se situe pour l'essentiel dans le cœur du Parc natio-

nal. Le pôle nature 4 saisons doit donc réussir tout à la fois à proposer une offre de découverte et un accueil touristique attractifs pour divers publics, et garantir le respect de l'espace naturel protégé dans lequel toutes les activités vont se dérouler.

Dès cet été, les amoureux de promenade en forêt et d'observation des animaux et des plantes pourront apprécier de nouveaux « sentiers d'interprétation » qui viendront enrichir le réseau existant de découverte du Parc. Ce réseau de sentiers, sites et musées permet aux visiteurs de comprendre le sens, l'histoire, la valeur des patrimoines préservés dans le Parc national et leur lien avec l'homme. Il a vocation à éveiller la curiosité du public et à lui apporter

des clés de compréhension de ce qu'il observe. Sur le massif de l'Aigoual, il s'agira de pénétrer dans le monde de la forêt, de (re)découvrir l'histoire du reboisement du massif, de partir à la rencontre des célèbres forestier et botaniste, Georges Fabre et Charles Flahault, et d'animaux emblématiques, le mouflon notamment.

Ces sentiers vous intéressent ?

Des dépliants présentant les itinéraires et les points d'intérêt sont mis gracieusement à disposition des visiteurs au départ des sentiers, à la Maison de l'Aigoual, dans les offices de tourisme du massif. Ils sont téléchargeables sur les sites internet de la communauté de communes et du Parc national. ●



S'informer, voir, séjourner,



La Maison de l'Aigoual

Située au col de la Serreyrède (l'Espérou – commune de Valleraugue), elle abrite la Maison du Parc national et l'office de tourisme Mont Aigoual Causse Cévennes. C'est LE lieu privilégié d'information sur le massif de l'Aigoual, les itinéraires de randonnée, l'offre d'activités de pleine nature, d'animations et de sorties. En juillet et août, on y rencontre aussi des agents du Parc dans le cadre des « Rendez-vous du Parc », le mardi à 14h30.

Tél : 04 67 82 64 67

Le Cagnol

Cette ancienne magnanerie est située sur le GR 62c, près de Valleraugue et du départ de la célèbre randonnée des 4 000 marches. La maison au charme d'antan abrite des chambres d'hôtes, un gîte

d'étape et un studio meublé. Le soir, on déguste à la savoureuse table d'hôtes un dîner élaboré à partir des légumes du potager. Signataire de la Charte européenne du tourisme durable

Tél : 04 67 82 24 12
06 83 58 76 90



L'observatoire du mouflon

Dans le cadre du pôle nature 4 saisons, en complément du sentier « Sur les traces du mouflon », un observatoire du mouflon est aménagé à proximité de la D986, entre Valleraugue et l'Espérou.



Les cinq sentiers d'interprétation

Au départ de la Maison de l'Aigoual

- « Les Cascades de l'Hérault » : L'Hérault descend en cascades sur les pentes abruptes des versants méditerranéens escarpés de l'Aigoual...
- « Trévezel » : Le sentier des botanistes et des forestiers... Plongée dans l'épopée du reboisement du massif de l'Aigoual, sur les traces de Georges Fabre et Charles Flahault, et de leurs audacieux travaux sur l'adaptation des espèces végétales aux conditions environnementales locales....

Au départ de l'observatoire météorologique

- « L'arboretum de l'Hort de Dieu » : A la découverte de ce « jardin de Dieu » (*Hortus Dei*) qui abrita les expériences menées par Fabre et Flahault sur le comportement de diverses essences forestières dans différentes conditions écologiques.

Depuis le col du Minier

- « La forêt du Lingas » : Sur les traces des opérations de reconstitution du couvert forestier disparu ou dégradé, des étapes de la reconquête forestière, jusqu'à la gestion actuelle.

Depuis le col de la Lusette

- « Sur les traces du mouflon » : Un sentier dédié à ce cousin éloigné du mouton domestique. L'épopée du mouflon de l'Aigoual, qui est-il, où l'observer, la gestion et le suivi de l'espèce...

> Les Rendez-vous du Parc



Du 6 juillet au 28 août, le Parc national vous donne rendez-vous dans les Maisons du Parc et sur des sentiers. Pendant environ 2 heures, un agent du Parc guide le groupe à la découverte d'un lieu emblématique du territoire tout en échangeant avec les participants sur les missions et les actions du Parc. La participation est gratuite et il n'est nul besoin d'inscription préalable. Un seul impératif : être à l'heure au rendez-vous !

Les rendez-vous

- **à Florac** : RV à la Maison du Parc, dans la cour du château, tous les lundis à 16h30 : pour une première rencontre avec le Parc dans son ensemble ;
- **sur le massif de l'Aigoual** : RV à la Maison de l'Aigoual, au col de la Serreyrède, tous les mardis à 14h30 ;
- **sur le causse Méjean** : RV sur le parking du sentier du Villaret (commune de Hures-la -Parade), tous les jeudis à 10h30 et à 14h30 ;
- **sur le mont Lozère** :
- RV à la Maison du Parc à Génolhac, tous les lundis à 10h30 ;
- RV sur le parking du musée du mont Lozère au Pont-de-Montvert, tous les mardis, mercredis et jeudis à 14h pour un covoiturage, ou à 14h30, directement au départ du sentier de Mas Camargues
- **dans les Vallées cévenoles** : RV tous les mercredis à 14h, à Barre-des-Cévennes sur le parking à l'entrée du

village pour un covoiturage, ou à 14h30 directement sur le parking au départ du sentier de la Roquette.
Renseignements : 04 66 49 53 00

> Festival Nature : les temps forts de l'été



L'estival de l'Aigoual, les 1^{er} & 2 août, à l'Observatoire de l'Aigoual (Valleraugue) Une découverte ludique et festive des "lumières de l'Aigoual" : rencontres et échanges avec des scientifiques, des astronomes et des artistes, animations pour les enfants, visites et balades, expositions et projections, illumination et spectacles, marché de terroir...
Renseignements : 04 67 42 59 83 - 04 67 82 60 01

Florilège, le 9 août, dans la cour du château de Florac. Dès 10h30 et jusqu'à la nuit, les « Cévennes en Lumière » seront à la fête. Cadrons solaires, vitraux, photophores et luminaires, petit théâtre d'ombres, fours solaires, ateliers nature, jeux et contes pour les enfants... Conférence de Gérard Duvallat, professeur émérite en entomologie de l'université Paul Valéry de Montpellier, sur le thème du lien entre la lumière et le vivant. Possibilité de dîner sur place (sur réservation). A 21 h : spectacle surprise !
Renseignements : 04 66 49 53 00

La journée de la laine, le 29 août à Génolhac. A partir de 10h dans le centre du village, une journée festive autour de la laine : on tond, on carde, on file, on tisse, on feutre, on teint sous vos yeux ! Contes et ateliers participatifs, nombreux jeux pour enfants, spectacle d'automates, conférences, marché paysan le matin.

Renseignements : 04 66 61 28 61

> Vient de paraître



Dolmens et menhirs - 27 sites à découvrir sur les Causses
Causses de Sauveterre, Méjean, Noir et cham des Bondons, ces plateaux calcaires recèlent des trésors de la préhistoire récente :

des monuments de pierre, témoins de l'installation des premières communautés agricoles.

Edition Parc national des Cévennes, collection Détours - 48 pages - 6 €



> A noter !

Une nouvelle subvention pour soutenir l'Agriculture Biologique

Dans le cadre de son plan d'actions « bio », le Parc a décidé d'accompagner les agriculteurs du territoire qui s'installent ou se convertissent en « bio ». Ainsi, il prend en charge le coût de la certification AB à hauteur de 80 %, pour **la première année** de l'installation ou de la conversion. Cette aide est plafonnée à 800 €. Le paiement se fait sur présentation de la facture.

Les agriculteurs qui souhaitent en bénéficier doivent en faire la demande au Parc par courrier, accompagné de l'attestation de notification de l'Agence Bio ou d'une attestation sur l'honneur qu'il s'agit de la première année d'installation ou de conversion.

Contact : Christophe Fourcade, chargé de mission Agri-environnement et Agriculture biologique - 04 66 49 53 27

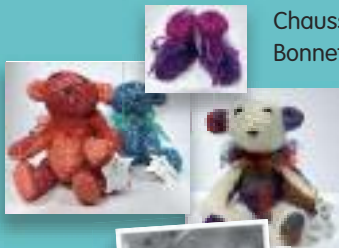


> nouveautés

> à la boutique

En vente dans les Maisons du Parc, les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne www.cevennes-parc-national.fr

Produits en laine angora, fabriqués à la ferme Florette (St-Hilaire-de-Lavit)



Chaussons pour bébés (9,50 €)

Bonnets pour enfants (12,50 €)

Mittaines pour enfants

et adultes (16,50 €)

Doudous (16 €)

Nounours (28 €)

Cartes postales -
collection "Regards
d'oiseaux"

0,50 € l'unité, 2 € le lot de
5, 3,50 € le lot de 10

Posters
collection
"Regards
d'oiseaux"

4 € l'unité

> au centre de documentation et d'archives

MALAFOSSE Jean-Pierre, MAIGRE Pierre.
« Dispersion post-natale des jeunes circaètes
Jean-le-Blanc, *Circaetus gallicus* ». In *Alauda*
n°82 (2), 2014. pp. 81-84

L'analyse d'une partie des données de baguage de notre programme d'étude vient compléter le schéma de dispersion des jeunes circaètes lors de leur deuxième année calendaire d'existence. Loin de respecter les contraintes d'une règle unique, ces immatures « utiliseraient » plutôt toutes les possibilités qui leur sont offertes pour explorer le vaste espace qui caractérise le domaine vital des oiseaux migrants. Les techniques actuelles de suivi par satellite pourront très certainement apporter plus ou moins rapidement des réponses à nos questions sur la dispersion des immatures en premières années de leur existence. Elles devront toutefois être assistées et complétées par une pratique du marquage individuel, plus durable dans le temps, pour lever le voile

notamment sur les phases de la dispersion postérieures à la deuxième ou troisième année d'existence. (Résumé de l'éditeur)

Article disponible au format PDF, s'adresser au centre de documentation et d'archives.



MALAFOSSE Jean-Pierre,
MALAFOSSE Isabelle.
*Suivi des rapaces forestiers
en Lozère et dans le Parc
national des Cévennes :
le circaète Jean-le-Blanc.*
Parc National des Cévennes
(Florac). 2013. 9 p.

Bilan de l'année 2013 qui a vu un léger redressement du taux de reproduction (néanmoins en dessous de la moyenne). Le printemps continue d'être très défavorable à la population de circaètes, surtout en moyenne montagne. Le début de saison a été particulièrement difficile pour les couples nicheurs. Article disponible en ligne à l'adresse: <http://short-toed-eagle.net/wp-content/protected/PDF/Cevennes2013.pdf>

Méridionalis, Bulletin n°9, 2010. 105 p.

Contient plusieurs articles sur le circaète Jean-Le-Blanc :
CERET (J.P.) - Relations inter-spécifiques entre le Circaète-Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* et le Grand duc *Bubo bubo* dans le département de l'Hérault
CERET (J.P.) - Apports et captures d'insectes par le Circaète-Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* dans le département de l'Hérault
CERET (J.P.) - Trois cas de reproduction du Circaète-Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* sur un nid artificiel dans le département de l'Hérault : pages 37-39
CERET (J.P.) - Comportement et séjour d'un jeune Circaète-Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* après l'envol du nid : pages 44-44
CERET (J.P.) - Envol, séjour et départ du jeune Circaète-Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* dans le département de l'Hérault de 1996 à 2008 : pages 45-51
MAIGRE (P.) - Le Busard cendré *Circus pygargus* dans l'Hérault, suivi de la reproduction : pages 54-58
Cote : DS01251

GILARD B.

« Comportement de chasse inhabituel d'un Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*) : Réflexions sur le régime alimentaire de l'espèce ». In *Le Grand Duc* n° 56, 2000. pp. 48-49

Article disponible en ligne à l'adresse :
[http://files.biolovision.net/www/faune-auvergne.org/userfiles/GDUC/Grand-Duc_56_\(48-49\).pdf](http://files.biolovision.net/www/faune-auvergne.org/userfiles/GDUC/Grand-Duc_56_(48-49).pdf)

Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation (04 66 61 19 97 ou doc@cevennes-parcnational.fr)
Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.



Les hébergements

- Chambres d'hôtes de Salièges**
 Claudie Pascal-Martin
 Florac (48) • 04 66 45 22 51 - 06 79 37 01 50 • lafermedesalieges.com
- Gîte des jardins du Veyrassi**
 Hélène Hible
 Saint-Hilaire-de-Lavit (48) • 04 66 45 40 06 • www.cevennes.com/veyrassi.htm
- Chambres d'hôtes de la Falaise**
 Marva et Peter Karrer
 Le Villaret - Trèves (30) • 04 67 82 79 97 • www.cevennes-karrer.com
- Chambres d'hôtes Détente Nature**
 Flore Cavallini et Lilian Musichini
 Montbrun (48) • 06 84 50 57 99 - 04 66 45 77 96 • www.defente-nature.com
- Chambres d'hôtes du Coupétadou**
 Stéphane Dupré
 Souteyrannes - Vialas (48) • 04 66 41 05 49 • www.chambre-hote-cevennes.fr
- Gîte et chambres d'hôtes du Portaou**
 Patricia Tholet et Hans Dieter Röcher
 Valcrouzès - Saint-André-Capcèze (48) • 04 66 46 20 10 • www.au-portaou.com
- Gîtes de Mercoire**
 Brigitte Mathieu
 Mercoire - Peyremale (30) • 04 66 25 32 40 - 06 81 45 74 60 • www.gites-cevennes.com
- Gîte du Mas Nouveau**
 Christine Gerbino
 Mas Nouveau - Génolhac (30) • 04 66 61 15 72 • www.masnouveau.com



Les sorties de découverte des patrimoines

- ▶ Sortie « Brame du cerf » - Plan de Fontmort (48)
 Sortie « Histoire de pierres » - Barre-des-Cévennes et la Roquette (Molezon) (48)
 Sortie « Entre Causses et Cévennes » - Can de l'Hospitalet (48)
 Sentiers Vagabonds
 Magali Castelly, Franck Milan, Yann Bréchou • St-Jean-du-Gard (30) • 04 66 60 24 16 - 06 14 28 18 68
www.sentiersvagabonds.com
- ▶ Sortie « Via ferrata de Florac » - Rochers du Rochefort (48)
 Sortie « Via ferrata de Rousses » - Canyon du Tapoul (48)
 Cévennes Evasion
 Bertrand Leloup et Philippe Blanchet • Florac (48) • 04 66 45 18 31 • www.cevennes-evasion.com
- ▶ Sortie « Via ferrata de Villefort » - Lac de Villefort (48)
 Sortie « Tir à l'arc en pleine forêt » - Grandeur Nature, Pourcharesses (48)
 Sortie « Canoë sur le lac de Villefort » - Base nautique du lac de Villefort (48)
 Grandeur Nature
 Benjamin Ballini • Lac de Villefort - Pourcharesses (48) • 04 66 46 80 62 • www.grandeurnature48.com

